

A.D.M.

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 12, Boulevard de Lyon
67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG : 398 062 612 (1994 B 00951)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{er} OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le mercredi 1^{er} octobre à 18 heures,

Au siège social : 12, Boulevard de Lyon à STRASBOURG (67000),

Est présent Monsieur Alain GRATHWOHL,

Propriétaire de la totalité des 2.500 actions de 20 euros composant le capital social
de 50.000 euros de la Société A.D.M.,

Associé unique de ladite Société,

Madame Liliane JUND préside la réunion en sa qualité de Présidente.

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Démission de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Liliane JUND, demeurant 58 rue Lavoisier à SOUFFELWEYERSHEIM (67460) de ses fonctions de présidente à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Alain GRATHWOHL, demeurant 21, rue du Haut Barr à LAMPERTHEIM (67450) en remplacement de Madame Liliane JUND, démissionnaire.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original du procès-verbal des présentes délibérations afin d'accomplir toute formalité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

Alain Grathwohl

